QUESTION 97

COMMENT LE BAPTÊME ET LE REPAS DU SEIGNEUR DEVIENNENT-ILS DES MOYENS EFFICACES À SALUT?

Réponse : le baptême et la Cène deviennent des moyens efficaces à salut non en raison d'une quelconque vertu en eux ou en celui qui les administre, mais seulement par la bénédiction de Christ (1) et l'œuvre de l'Esprit en ceux qui les reçoivent avec foi (2).

1. *Cette eau était une figure du baptême, qui n'est pas la purification des souillures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu, et qui maintenant vous sauve, vous aussi, par la résurrection de Jésus-Christ…* (1 Pierre 3.21).

   Moi, je vous baptise d'eau, pour vous amener à la repentance; mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses souliers. Lui, il vous baptisera du Saint-Esprit et de feu (Matthieu 3.11).

   J'ai planté, Apollos a arrosé, mais Dieu a fait croître, en sorte que ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu qui fait croître (1 Corinthiens 3.6-7).

2. *Nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit* (1 Corinthiens 12.13).

Les ordonnances du Seigneur, appelées aussi sacrements, sont des signes visibles et extérieurs de bénédictions spirituelles et invisibles accordées par Dieu en Christ le Médiateur. Ces ordonnances n'opèrent pas par elles-mêmes (Jé 4.4; 7.4-7; Mt 3.7-11; 1 Pi 3.21). Une multitude d'hommes et de femmes ont été baptisés et participent à la Cène sans pour autant avoir reçu les grâces figurées par celles-ci (Ac 8.13, 20-23; Ro 2.25; 1 Co 10.1-5; 11.27; Ga 6.15). Ces ordonnances ne deviennent pas non plus des moyens efficaces pour le salut en raison des intentions de celui qui les administre ou de quelque qualité conférée à celui-ci par Dieu. L'efficience des sacrements provient

de l'œuvre de l'Esprit dans le cœur de ceux qui les reçoivent avec foi en Dieu et en sa Parole (Ro 4.3; Ga 3.26; Hé 11.6).

En tant que Parole figurée, les ordonnances fortifient le cœur et l'âme des croyants pour leur préservation en vue du salut prêt à être révélé dans les derniers jours. Le baptême d'eau se réfère à la régénération et à la conversion du pécheur, à son association à la mort et à la résurrection du Sauveur (Ro 6.3-4; Ga 3.27; Co 2.11-12). Le repas du Seigneur se rapporte à notre participation au corps et au sang de Christ offerts en sacrifice au Calvaire pour nos péchés ainsi qu'à notre communion avec Dieu par celui-ci (1 Co 11.23-25).